

Cela me rappelle l'émotion qui fit tressaillir la Bourse en juillet 1933. Était-il dû à l'abrogation de la prohibition? Je n'en sais rien, mais cet émoi se produisit, les spéculateurs entrèrent immédiatement en danse et les actions furent à la hausse. Mais pas pour longtemps, juste assez pour faire croire aux gens du monde entier qu'apparemment New-York se redressait appréciablement. Mais on reconnut vite que la prospérité n'était pas encore parmi nous. Je vis dans les journaux une dépêche, je ne me rappelle plus si elle était datée d'outre-mer, qui contenait une remarque de notre premier ministre, peut-être dite en plaisantant. On rapportait qu'il avait dit: "Pourquoi ne pas fermer la Bourse de New-York?" Certes, bien des gens se sont demandé si ce n'est pas là en effet ce que l'on devrait faire pour mettre frein à la spéculation. Je ne suis pas enclin au radicalisme, mais je crois urgent de faire quelque chose, peut-être de la même nature que la mesure de M. Roosevelt, pour maîtriser cette excitation et les tentations que présente la Bourse.

On a donné pour raison majeure de la création de la Banque centrale la perspective que notre unité monétaire serait plus stable aux termes du change étranger. Jusqu'à quel point sera-ce vrai? Quels avantages en tire-t-on? Que nous en coûtera-t-il? L'avenir seul le dira. La Banque du Canada est-elle capable de dilater le crédit? Je ne crois pas qu'elle le puisse plus que la loi financière que nous avons dans le pays depuis 1914. Quiconque a lu les discours des présidents des banques aux dernières assemblées annuelles sait que ces messieurs se plaignent que les hommes d'affaires bornent leurs emprunts à leurs besoins pressants, et que les banques se sont vues obligées d'acheter des bons et des obligations. On ne peut pas forcer les gens à emprunter de l'argent dont ils n'ont pas besoin, et les firmes, aujourd'hui, ne feront pas d'empêchements pour le simple plaisir d'augmenter leur stock. Elles examinent tout avec grand soin avant de s'aventurer vers l'agrandissement, et elles ont bien raison.

Mon honorable ami d'Ottawa-Est (l'honorable M. Côté) a parlé des négociations entre les Etats-Unis et le Canada, négociations tendant à l'échange de marchandises. Voilà qui indique la possibilité d'une convention de réciprocité. En toute sincérité, j'admets que je n'avais pas cru devoir vivre assez longtemps pour voir les conservateurs annoncer joyeusement qu'ils recherchaient des arrangements de réciprocité avec les Etats-Unis. En 1911, nous avions un arrangement en blanc et en noir, la convention Taft-Fielding.

L'honorable M. POPE: Elle contenait trop de noir.

L'honorable M. DANDURAND: Je n'ai pas entendu mon honorable ami?

Le très honorable M. GRAHAM: Il veut dire que la convention était trop avantageuse.

L'honorable M. DANDURAND: Cette convention était conclue. Elle concernait les produits naturels, et suivait les grandes lignes du traité de 1854-1866, qui fut la cause d'une telle prospérité pour le Canada que Sir John A. Macdonald tint toujours les yeux tournés vers Washington, dans l'espoir que la convention serait renouvelée. Une délégation n'attendait pas l'autre. Et lorsqu'en 1878 ou 1879, il introduisit sa politique nationale de protection, le bill contenait un appendice déclarant que lorsque les Etats-Unis signifieraient qu'ils étaient prêts à échanger les produits mentionnés dans la liste, la même que celle de l'ancien traité, le gouvernement du Canada ferait la même chose par arrêté du Conseil. A la surprise générale, le Congrès ratifia la proposition, qui demeura pendant nombre d'années aux statuts des Etats-Unis. De fait, j'ai déjà eu l'occasion de déclarer à cette Chambre qu'en 1913, alors que je partais pour Washington, Sir Wilfrid Laurier me demanda de voir le président Wilson, et de m'assurer s'il serait favorable à la politique exprimée par la convention, et si oui, de ne pas abroger la convention, parce que lui, Sir Wilfrid, se proposait de soumettre de nouveau la convention à l'approbation du peuple à l'élection suivante.

Il est plus facile de voir les péchés de ses adversaires que les siens, et l'on peut admettre volontiers que personne n'est infaillible; mais je défie n'importe lequel des honorables sénateurs de dire que ce ne fut pas une grave erreur que de rejeter le traité de réciprocité de 1911. On objectait alors que le gouvernement des Etats-Unis pouvait l'abroger en six ou douze mois. L'administration essaie de négocier une autre convention. Je serai bien surpris si elle est au même niveau que celle de 1911. J'espère que nous vivrons assez longtemps pour voir les résultats des négociations, mais je maintiens que l'arrangement de 1911 pourrait servir de critérium du prochain. Et d'après les pouvoirs accordés au président Roosevelt, nulle convention ne peut durer plus de trois ans. Celle de 1911 aurait certes pu durer aussi longtemps. Mais rien ne sert de récriminer, et ceux qui connaissent les circonstances sont prêts à pardonner aux conservateurs leurs actions de 1911. J'espère qu'ils rachèteront leur réputation en réussissant à négocier une convention aussi avantageuse que celle obtenue par M. Fielding en 1911.